



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT D'UTILISATION DU SERVICE PAYBOX
DÉCISION N° DM-20-017
EN DATE DU 16 JANVIER 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment son article 28 ou 30 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4944 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique ;

VU la proposition de la société POINT TRANSACTION SYSTEMS relative au service PAYBOX pour le paiement en ligne des activités municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'exécution de l'adhésion ainsi que les obligations des deux parties ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat d'utilisation du service PAYBOX avec la société POINT TRANSACTION SYSTEMS dont le cout est de :

- Abonnement mensuel : 18,75€ HT ;
- Cout des transactions supplémentaires : 0,062€ HT par transaction au-delà de 100 transactions mensuelles ;
- Frais de mis en service de nouveaux comptes : 150€ HT par compte.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
Conseiller municipal délégué dans les fonctions
relatives aux finances locales et à la performance
de l'action publique,

Signé

Pierre CHARDON